

FORMATION

Gérer son élevage de volailles sans médicament

Les éleveurs de volailles, poules pondeuses, poulets de chair, ont besoin d'acquérir des réflexes simples pour maintenir leurs animaux en bonne santé tout en veillant à ne pas répandre dans l'environnement des résidus de produits allopathiques.

Date :

Mardi 17 novembre 2026 de
9H30 à 17H30

Lieu :

VALLOIS (54)

Intervenant-es :

- Hippolyte Babouillard
Eleveur de volailles sans
médicament en vente directe
avec 20 ans d'expérience
professionnelle
- GAEC le Vieux Moulin
Ferme bio en polyculture-élevage avec
un atelier poules pondeuses.
Membre du groupement de
producteurs SAS - *Les bio sortent de
l'œuf-*



Programme :

- **Prendre du recul sur son projet, ses objectifs et sa charte de production**
- **Choisir ses souches en fonction de ses choix et leurs finalités** : croissance, rusticité, tempérament, qualités gustatives,...
- **Satisfaire tous les besoins des volailles pour développer leur rusticité, leur immunité et mettre en place les systèmes pour y répondre** : hygiène, alimentation, bâtiment, parcours...
- **Les solutions pour prévenir le parasitisme et les maladies sans médicament** : soins préventives, éventuellement curatives : phytothérapie, aromathérapie, homéopathie...
- **Savoir repérer et comprendre les symptômes les plus fréquents pour y remédier rapidement** : observation des animaux, leurs états physiques, leurs allures, leurs comportements, leurs fientes,...
- **Visite d'un élevage et retours d'expérience entre pairs**

Contact :

Léonie Verdenal, responsable de stage
Tél : 06 46 53 79 02
Mail :
leonie.verdenal@ardeargrandest.fr

Informations pratiques :

- **Public :** Éleveur·euses de volaille, salarié·es et porteur·euses de projet avicole. Cette formation s'adresse aussi bien aux éleveurs en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle.

92,6%* de nos stagiaires sont
entièrement satisfait·e·s de
notre offre de formation

*en 2025

- **Pré-requis :** Aucun

- **Frais pédagogiques :** 302€

1. Actif·ve éligible à VIVEA : reste à charge de 120€

2. Salarié·e : prise en charge via votre OPCO

3. Pour les autres public (*Porteur·euses de projets à l'installation*), prise en charge possible selon votre situation.

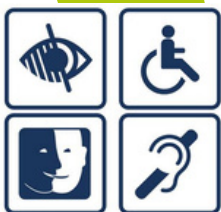


Si vous rencontrez des difficultés
financières, merci de nous contacter !

- **Autres coûts à prévoir :** Repas à la charge du/de la stagiaire 
- **Méthodes pédagogiques :** Méthode active basée sur l'échange de pratiques, le questionnement et la synthèse des acquis.
- **Mode de validation :** Délivrance d'une attestation de formation
- **Parking :** Place de la Rivière 54830 VALLOIS / **Salle :** 4, rue Haute 54830 VALLOIS

Conditions générales de service et règlement sur :

 https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions_generales_de_service.pdf



Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble nos possibilités d'adaptation.

Inscription :

[Remplissez le formulaire d'inscription en cliquant ICI.](#)

[Stage limité à 12 personnes.](#)

Formation à l'initiative de :

En partenariat avec :

Avec le soutien financier de :

